

Notaires

Assistants :

Angèle

MARIOTTI

Alda SOARES

Lara

VILLANOVA

Jean-Laurent

FOUQUET Conseil régional

Envoi par courrier et par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Ville de Pietrabugno , le 29 Août 2018

PRESCRIPTIVE PAOLI François  
1003433 /CF /AR

Madame, Monsieur,

Conformément au Décret n° 2017-1802 du 28 Décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété portant sur un immeuble situé en Corse, je vous prie de trouver sous le présent pli un extrait de l'acte de notoriété visé en référence à transmettre à la préfecture et à la CTC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Po Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI  
Melle Aude RAFFAELLI

**Commune de CANARI (Haute-Corse)**

S.C.P. FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI, et MASSONI LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 29 Août 2018, il a été constaté la qualité de propriétaire de Monsieur Alain PAOLI, demeurant à MARSEILLE (13009), 83 boulevard du Redon, La rouvière bâtiment A, né à CANARI (20217), le 14 Septembre 1950, des biens ci-après désignés :

1°) Dans un ensemble immobilier sis à CANARI (Haute-Corse) cadastré section H n° 318 lieudit Olmi, le lot numéro deux (2) : une maison individuelle élevée de deux étages sur rez-de-chaussée composé : rez-de-chaussée : entrée avec placard, cuisine et cave ; à l'étage : palier, trois chambres, dégagement, salle d'eau et wc ; au demi palier supérieur : palier et une chambre ; comble non habitables ;

2°) deux parcelles de terre cadastrée section H n° 377 pour une contenance de 03 ares et 15 centiares et E n° 1094 pour une contenance de 15 ares et 29 centiares.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

L'acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Adresse mail de l'étude : dominici.fouquet@notaires.fr

**RECEPISSE D'AVIS DE PUBLICATION SUR SITE INTERNET- CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Récépissé d'avis de publication de titre de propriété des biens ci-après désignés, au profit de Monsieur Alain PAOLI, demeurant à MARSEILLE (13009), 83 boulevard du Redon, La rouvière

bâtiment A, né à CANARI (20217), le 14 Septembre 1950, des biens ci-après désignés :

1°) Dans un ensemble immobilier sis à CANARI (Haute-Corse) cadastré section H n° 318 lieudit Olmi, le lot numéro deux (2) : une maison individuelle élevée de deux étages sur rez-de-chaussée composé : rez-de-chaussée : entrée avec placard, cuisine et cave ; à l'étage : palier, trois chambres, dégagement, salle d'eau et wc ; au demi palier supérieur : palier et une chambre ; comble non habitables ;

2°) deux parcelles de terre cadastrée section H n° 377 pour une contenance de 03ares et 15centiares et E n° 1094 pour une contenance de 15 ares et 29 centiares.

Je soussigné .....donne acte à Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire associé à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute Corse) Immeuble le Napoléon, Toga, de la publication sur le site internet de l'avis de création de titre de propriété.

Ledit avis publié le